

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	19 (1931)
Heft:	358
Artikel:	L'éducation dans la famille
Autor:	Evard, Marguerite
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-260303

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme GOURL, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

Mme MICOLO, 14, rue Michell-du-Crest

Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE. Fr. 5--

ÉTRANGER. 8--

Le numéro. 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de Juillet, il est

différé des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p'annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de Juillet, il est

différé des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de

La XV^e Conférence Internationale du Travail

Cette session de la Conférence Internationale du Travail, qui a siégé au Bâtiment Electoral à Genève du 28 mai au 18 juin, a présenté sur quelques points des différences essentielles avec les Conférences précédentes.

On a ressenti en premier lieu l'influence de la crise économique mondiale, qui se manifeste aussi dans notre pays, sans toutefois, comme cela est le cas chez d'autres peuples, menacer l'existence de notre Etat et de notre société. Le rapport annuel de M. Albert Thomas, directeur du B.I.T., a naturellement mentionné la situation économique actuelle, et comme la discussion de ce rapport constitue toujours un élément important des séances plénières, il a été beaucoup parlé des dangers de la situation actuelle, et de nombreux moyens d'y remédier ont été indiqués. De différents côtés, on a réclamé des sacrifices, soit en matière de salaires, soit en matière du taux de l'intérêt, soit encore sur le bénéfice des entreprises; mais le véritable mot de la situation nous paraît avoir été trouvé par l'un des doyens de la Conférence en particulier et de l'œuvre de protection des travailleurs en général, M. le professeur Mahain, le vénérable délégué gouvernemental belge, quand, à la fin d'un exposé scientifique très ponderé sur les causes de la crise, il a conclu par ces paroles qui sont un appel à la paix:

« A mon avis, toute la question qui nous occupe est dominée par une question morale. On a dit: « il y a des sacrifices à faire. » On l'a dit du côté du capital; on l'a répété chez les ouvriers... Savez-vous quels sacrifices il y a à faire? Il y a à faire le sacrifice des préjugés, des idées préconçues; il y a à faire le sacrifice de certains egoïsmes étrôts et de certains nationalismes aveugles. Et si cette Conférence a quelque sens, si la Société des Nations a quelque but, peut-on imaginer qu'on persiste aujourd'hui dans des idées de guerre, qui sont des idées héritées de la guerre? Nous devons faire chacun le sacrifice de nos préférences immédiates, de nos petits gains d'aujourd'hui, en vue d'un avenir qui sera plus riche, plus fécond et plus ample. S'il est vrai que nous sommes aujourd'hui au bord d'un précipice, qu'on sache faire les sacrifices qui viennent. »

Nous voudrions que cet appel contre l'esprit guerrier, qui se manifeste surtout dans la guerre économique que les peuples mènent sans trêve depuis 1918, soit un écho dans beaucoup de coeurs, et c'est pourquoi nous le citons ici *in extenso*. D'autre part, Mgr Nolens, un des orateurs les plus appréciés de la Conférence, recommanda au Directeur, au B.I.T. et à la Conférence elle-même de prendre pour devise les paroles attribuées au grand politicien hollandais, Guillaume le Taciturne, et que, à notre tour, nous voudrions rappeler à celles des femmes qui mènent la lutte pour leurs idées: « Point n'est besoin d'espérer pour en reprendre, ni de réussir pour persévétrer. »

Un autre point à signaler qui distingue cette Conférence des précédentes, c'est la forte participation féminine que le Mouvement a déjà indiquée dans son précédent numéro. De nouveaux visages ont surgi à côté de ceux que nous connaissons déjà; et la jeune République espagnole n'avait pas délaissé à Genève moins de trois femmes, dont l'une était conseillère technique dans le groupe patronal. Poumons-nous espérer que cet exemple tout nouveau sera suivi? D'ailleurs, il faut attribuer la présence de si nombreuses conseillères techniques (seule, la Norvège avait confié à Mme Kjelsberg les fonctions de déléguée) au fait que deux des questions à l'ordre du jour, le travail de nuit des femmes, et l'âge minimum d'admission des enfants au travail, présentaient un intérêt spécial pour les femmes.

Cette collaboration féminine a-t-elle été utile? Il est un peu difficile de répondre à cette question. Il est certain que la tâche n'a pas été toujours facile dans les Commissions pour les deux rapporteurs féminins, Mme Letellier et la signataire de ces lignes. Les



(Cliché Mouvement Féministe)

Mile Dora SCHMIDT, Dr. phil.
Adjoint de l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et des Métiers (Berne) et conseillère technique gouvernementale suisse à la Conférence Internationale du Travail.

rapports des Commissions doivent rendre compte de façon très large des opinions émises, même par la minorité, même si elles ont été repoussées par un vote, et un rapporteur équitable aura ainsi tendance à consacrer plus d'attention dans son rapport à une minorité battue qu'à une majorité victorieuse. C'est probablement à cette tendance que l'on doit les critiques assez vives que se sont fait jour dans les Commissions et les modifications apportées aux rapports par une décision de majorité.

Et maintenant, venons-en au travail en lui-même de la Conférence. Dans ses deux remarquables articles publiés par le Mouvement¹, Mme Vuillomenet a si bien exposé aux lecteurs de ce journal la question de l'âge d'admission des enfants aux professions non industrielles et son importance pour notre pays, qu'il ne nous reste plus qu'à mentionner ici la sympathie générale qu'a rencontrée ce problème à la Conférence; car pas plus en séance plénière que dans la Commission chargée d'étudier cette question, aucun débat ne s'est engagé sur l'opportunité d'entrer en matière. Gouvernements, patrons et employés ont tous collaboré aux travaux préparatoires, et c'est à l'unanimité et avec une forte participation qu'il a été décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine Conférence.²

Une autre question traitée par cette Conférence est également bien connue des lecteurs de ce journal pour leur avoir été exposée en détails³: celle de la révision de deux points de la Convention sur le travail de nuit des femmes. Mais il était clair pour un observateur attentif que la passion et l'ardeur avec lesquelles on discutait de ces deux points, vraiment très peu importants, cachait quelque chose de plus que le simple « décalage » des heures pendant lesquelles le travail de nuit est interdit, et l'abrogation de l'interdiction de ce travail pour des femmes occupant des postes de direction, modifications que pla-

¹ Nos 355 et 356.

² Rappelons à ceux de nos lecteurs qui pouvaient penser que cette inscription était déjà chose faite, le système de la double discussion en vigueur aux Conférences Internationales du Travail: la première année, la Conférence examine, sur la base d'un rapport élaboré par le B.I.T., les questions nouvelles, et décide ou d'en écarte. Et la 2^e année est alors consacrée à la discussion d'un projet de Convention; ce système évitant ainsi de perdre du temps à discuter les détails d'une question dont quelques-uns ne veulent pas pour elle-même. (Réd.)

³ Voir J. Gueyraud: *Le travail de nuit des femmes*. N° 354,

Aimez-vous nos illustrations?
Lesquelles préférez-vous? et
en voudriez-vous d'autres?
Nous ne pouvons pas vous
promettre de vous offrir tout
ce que vous aimerez, mais
pour tenter de vous satisfaire,
nous voudrions au moins sa-
voir ce que vous aimez.

L'éducation dans la famille

Nous pensons que le thème choisi pour nos entretiens éducatifs dans les Sociétés affiliées à l'Alliance est loin d'avoir épousé la matière du vaste sujet que nous nous étions proposés à l'Assemblée générale de Davos: *l'éducation dans la famille*. Sans vouloir anticiper sur les décisions futures, nous pensons être utiles aux personnes qui y portent intérêt, en donnant ici même une courte liste des ouvrages à consulter sur la question à l'étude, tout en faisant remarquer combien sont rares les œuvres traitant méthodiquement de cette matière, tant elle est considérée comme banale et commune de chacun.

Or, il est de plus en plus manifeste qu'à l'avenir, les parents devront être préparés à leur futur devoir de pédagogie familiale; on ne s'improvise plus aujourd'hui dans aucune profession; à plus forte raison quand il s'agit de ne pas gâcher la matière vivante, qui a nom de bébés charmants, d'enfants et d'adolescents — l'humanité de demain — et on doit être assez avisé pour prévoir les directives d'une éducation rationnelle.

La première nécessité qui s'imposait était naturellement d'obvier aux conséquences très graves de soins physiques et d'habitudes compromettant la santé des petits; certes, en ce domaine de réels progrès furent réalisés en un demi siècle; et c'est cela qui nous encourage et fait espérer une pareille compréhension et de semblables améliorations dans l'éducation proprement dite de la famille. Malheureusement, les lacunes laissées dans la formation du cœur et du caractère sont moins évidentes dans l'enfance, et même dans l'adolescence. Une opinion très erronée, très répandue est que le caractère et les sentiments sont bien plus affaire d'héritéité que d'éducation. Il importera de combattre de pareilles inexactitudes et de faire admettre au contraire que ce sont les parents qui constituent, et ce caractère et ces sentiments, dès la petite enfance, voire même dans les deux ou trois premiers mois de la vie des futurs hommes. Tant de parents, ignorants de ces données de la psychologie, jouent littéralement avec leurs bébés comme avec des jouets ou de petits animaux, ne voyant dans ces charmantes poupées vivantes que leur plaisir à eux et innocemment insouciantes de leur devoir de parents. Si quelque vieille institrice permet quelque jour une remarque sur l'erreur qu'ils commettent, bien vite ils ont aux lèvres la riaillerie ou l'aphorisme, non moins faux qu'aujourd'hui on n'élève plus les enfants par les préches sévères et ennuyeuses d'autrefois.... Or, c'est précisément bien plus « moderne » de considérer qu'il faut des directives pour les parents, et que les bébés les plus jolis, les plus éveillés



(Cliché Mouvement Féministe)

Les déléguées féminines à la Conférence Internationale du Travail



doivent être éduqués, selon les données des dernières découvertes de la psychologie et de la science pédagogique. Mais il n'existe pas encore à notre connaissance de traité de psychologie à l'usage des mamans et des papas... et cela pourtant aurait une valeur immense!

Sans répondre absolument à ce que nous souhaitons, voici une liste d'ouvrages bien faits sur la matière, susceptibles de faire réfléchir les parents et de fournir l'occasion à d'abondants échanges de vues entre des mères, qui, en groupes, voudraient bien faire partie de leurs propres expériences vécues, de leurs hésitations, de leurs réflexions en matière d'éducation familiale:

Adolphe FERRIÈRE: *L'éducation dans la famille. id. Parents et enfants.* (pour paraître prochainement.)

J.-P. PHILIPPE: *Conseils aux parents.*

Jacques HERRIÉ: *Leçons élémentaires de psychologie éducative.*

B. KEVORKIAN: *De l'efficacité de l'exemple ou nécessité d'une science des parents.*

Dorothy CANFIELD-FISHER: *Mères et filles.* (en traduction française.)

Etc.

Nous aimons à signaler encore aux personnes intéressées par cette question les comptes-rendus du 1^{er} Congrès de la Ligue internationale d'éducation familiale qui eut lieu à Liège en août 1930, et qui traitent abondamment de pédagogie familiale, de la formation des jeunes en tant que futurs parents, et de l'éducation des éducateurs de la famille, posant nettement les problèmes de l'avenir en ce domaine trop négligé.

Enfin, rappelons que la véritable initiatrice en cette voie est notre première pédagogue suisse, la charmante Albertine Neckter-de Saussure, qui, il y a juste cent ans, posa le problème dans son admirable *Education progressive*, et fonda du coup la psychologie du petit enfant; pour qui rouvrira ce vieil ouvrage, il y a des trouvailles exquises à faire, et l'on finira par conclure que les bébés sont les mêmes à un siècle de distance et que les principes de la vieille calviniste genevoise sont bien près des désiderata des psychopédagogues modernes, comme le prouve la magistrale étude de l'auteur et de son œuvre, que nous donne aujourd'hui le pasteur Causse, de Rouen, sur notre éminente compatriote.

Nous souhaitons voir nos collègues des Sociétés de l'Alliance poursuivre l'étude de l'éducation familiale, et nous nous promettons de leur proposer d'autres aspects de la question ultérieurement, félicitant les groupes qui ont fait faire des conférences sur ce thème où consacré quelques séances à ce grand problème de la tâche féminine, car toutes ont dû y trouver un réconfort personnel.

MARGUERITE EVARD.

Nationalité de la femme mariée

On se souvient que, sur la proposition d'un de ses membres, le Conseil de la S. d. N. a, lors de sa session de janvier dernier, décidé d'inscrire la question de la nationalité de la femme mariée à l'ordre du jour de l'Assemblée plénière de 1931, et a chargé le Secrétaire général, non seulement de lui présenter un rapport sur cette importante question, mais encore de consulter à ce sujet les organisations féminines internationales qui s'en

sont le plus spécialement occupées. Le texte de la décision du Conseil portait encore que le Secrétaire général pouvait inviter ces organisations à former un Comité, chargé de formuler des propositions annexer au rapport qui sera présenté à l'Assemblée.

Le processus ainsi prévu par le Conseil a suivi son cours, et les organisations féminines ont, selon l'invitation du Secrétaire général, constitué leur Comité composé de deux représentantes de chacune d'entre elles. La composition de ce Comité est actuellement la suivante:

Conseil International des Femmes:

Mme Maria Véronne, avocate (Paris); Mme van Eeghen (Hollande).

Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes:

Mrs. Corbett Ashby, présidente; Mme Bakker-Nort, avocate, députée à la Chambre hollandaise.

Fédération Internationale des Femmes universitaires:

Miss Chr. Macmillan, avocate (Grande-Bretagne); Mme Schreiber-Favre, avocate (Genève).

Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté:

Miss M. Doty (Etats-Unis); Mme Eug. Meller (Hongrie).

Union Mondiale de la Femme:

Mme G. d'Arcis (Genève); Mme Nobs (Genève).

Commission Féminine Interaméricaine:

Miss Alice Paul (Etats-Unis); Miss Doris Stevens (id.).

Equal Rights International:

Miss Whittemore (Etats-Unis); Miss Evans (Grande-Bretagne).

Congrès des Femmes de toute l'Asie:

Dr. Rosa Welt-Strauss (Palestine); Dr. Muthulakshmi Reddi (Indes).

Peut-être n'est-il pas inutile de bien spécifier, de nombreuses confusions s'étant fréquemment produites à ce sujet, que ce sont ces organisations elles-mêmes qui ont désigné leurs représentantes, et que ce Comité est un Comité en relations avec la S. d. N., et non point un Comité constitué par la S. d. N., car sa composition et son mode de nomination auraient été dans ce cas entièrement différents.

Depuis que les organisations féminines internationales mentionnées ci-dessus ont désigné leurs représentantes, un travail préparatoire indispensable a été accompli par un sous-Comité, qui, au cours d'une réunion tenue à Paris en mai dernier, a élaboré un projet de rapport à remettre à la S. d. N. Ce projet sera définitivement adopté dans la réunion que tiendra ce Comité le 2 juillet, à Genève, et qui nous vaudra aussi la présence en Suisse de plusieurs de nos leaders féministes internationales, et notamment de Mrs. Corbett Ashby. Nous indiquerons naturellement, dans un de nos prochains numéros les bases essentielles de ce rapport, tel qu'il sera adopté par le Comité des représentantes des organisations féminines internationales.

M. F.

Aux Chambres fédérales

Suffrage féminin. — Désarmement. — Peine de mort. — Assurance-vieillesse.

Nos législateurs en session d'été ont d'abord rempli leur devoir habituel en discutant le rapport de gestion du Conseil fédéral, puis

ont passé en revue différents travaux législatifs: révision du code des obligations, loi sur la circulation des automobiles, loi sur le repos hebdomadaire des employés, code pénal fédéral et assurance-vieillesse. Quatre points nous paraissent être d'un intérêt spécial pour les femmes, aussi pensons-nous utile de les indiquer ici.

Profitant du rapport de gestion du Département de Justice et Police, M. Grosperre a demandé où en sont les travaux relatifs à la pétition suffragiste, déposée il y a deux ans maintenant. M. Haeberlin a répondu que son Département surchargé de besogne n'a pu encore aborder cette question qui exige un travail considérable de documentation; que les femmes ne perdent rien à attendre, puisque cela leur permet de mieux préparer l'opinion publique, car c'est le peuple qui décidera et pas le Conseil fédéral. Lui-même serait partisan d'un suffrage restreint pour les femmes, qu'il veut tenir à l'écart de la lutte politique. MM. Schmid (Aarau) et Müller (Bienne) ont répliqué en affirmant que beaucoup de questions politiques sont à la portée de la femme suisse d'aujourd'hui, et que la plupart des arguments contre le suffrage féminin pourraient être invoqués contre les hommes avec la même force; s'ils étaient sérieux. Là s'est arrêté le débat, aucun de nos amis des partis bourgeois n'ayant cru devoir intervenir en notre faveur.

La même indifférence des esprits progressistes a été manifestée à l'occasion du projet de loi présenté par M. Rochaix. Le député genevois a rappelé que la Suisse qui verra se tenir sur son sol la grande Conférence du désarmement de 1932, pourrait dès aujourd'hui marquer par un geste l'intérêt avec lequel elle value l'honneur qui lui est fait. Il demande pour cela, non pas une réduction, mais une légère modification militaire: renoncer pour l'année prochaine aux cours de répétition de la Landwehr et aux grandes manœuvres. Ces deux mesures qui ne peuvent en rien affaiblir notre armée réaliseraient néanmoins une économie de 3 millions, que M. Rochaix voudrait voir affecter à la Conférence du désarmement et en majeure partie à l'assurance-vieillesse. Il estime que la portée morale de cette mesure serait grande, et qu'elle constituerait une heureuse introduction à la Conférence de Genève auprès des puissances.

M. le chef du Département militaire, ni aucun représentant des partis bourgeois n'a montré la moindre sympathie ou compréhension pour cette proposition de désarmement à dose homéopathique. Et c'est moins le fait — compréhensible à certains points de vue — de combattre le postulat que la manière de le tourner en ridicule qui nous a donné la vision rapide, mais nette, d'une volonté arrêtée d'opposition aux moindres essay de toucher au statu quo pour un motif d'ordre moral. Le postulat Rochaix a été repoussé à une très forte majorité.

De son côté, le Conseil des Etats a avancé d'une étape l'étude du Code pénal fédéral et a discuté le chapitre des sanctions. On attendait avec une certaine inquiétude sa décision quant à la peine de mort, repoussée par 144 voix contre 38 au Conseil national. Trois possibilités s'offraient à la Chambre Haute: adopter dans le Code suisse la peine

capitale qui existe aujourd'hui dans huit cantons et deux demi-cantons; laisser aux cantons la décision de l'introduire; ou la supprimer complètement. Le président de la Commission, M. Baumann, a demandé l'abolition totale; ni les arguments juridiques, ni l'Evangile, ni le dogme catholique ne sont decisifs soit à l'un, soit à l'autre point de vue. MM. Ochsner (Einsiedeln) et Suter (Schwyz) se sont déclarés partisans convaincus de la peine de mort qui doit, disent-ils, rester la sanction suprême pour les crimes atroces dont notre époque est témoin et dans lesquels on reconnaît l'effet démoralisant de la guerre. M. Haeberlin se refuse nettement à introduire la peine capitale dans le code suisse. C'est, nous dit-il, la sanction où l'erreur judiciaire est irréparable, et qui est trop souvent entachée d'un certain sadisme, éveillant dans l'homme des instincts bestiaux. De même, M. Wettstein (Zürich) constate que les crimes ne sont pas plus fréquents dans les cantons sans peine de mort, et voit une brutalité sans nom dans le fait que l'Etat charge un homme d'exécuter son prochain. Au vote, 22 voix contre 14 ont refusé d'introduire la peine de mort dans le Code pénal suisse. Et voilà une grave question heureusement définitivement réglée, puisqu'il y a accord sur ce point entre les deux Chambres.

En fin de session les deux Chambres ont été appelées à se prononcer définitivement sur le projet d'assurance-vieillesse. Une dernière fois, M. Schulthess a affirmé que jamais projet n'a été étudié et mesuré avec plus de soin et que la base financière en est assurée par les revenus de l'impôt sur le tabac et les eaux distillées. Fort de cette garantie, le projet a été adopté par 163 oui contre 14 non, 1 abstention et 19 absences au National, et par 30 oui contre 5 non et 2 abstentions aux Etats.

Mais, malgré ce succès, la loi n'est malheureusement pas arrivée au terme de ses pérégrinations. Elle doit attendre maintenant que soit écoulé le délai référendaire et déjà deux oppositions sont annoncées. Le parti libéral-démocratique d'une part, le parti communiste de l'autre s'apprêtent à demander le référendum, qui fera passer la loi en votation populaire. C'est certainement regrettable, mais il faut espérer que les électeurs auront la conscience et l'honneur de ne pas priver la vieillesse de ce à quoi elle a droit et qu'elle attend d'eux.

A. LEUCH.

De-ci, De-là...

Commission scolaire.

A la suite de la nouvelle que nous avions publiée, il y a deux ou trois numéros, concernant la nomination de notre Rédactrice comme membre de la Commission scolaire du canton de Genève, quelques lectrices ont cru que, pour la première fois, une femme siégeait dans cette Commission. Or, celle-ci est au contraire l'une des premières en Suisse qui ait compté des femmes parmi ses membres, ces derniers n'étant pas élus, mais nommés, ou délégués, pour représenter les différentes catégories du corps enseignant, et certaines de ces catégories comprenant, ou uniquement, ou en forte proportion, du personnel féminin (Écoles



Cliché Mouvement Féminin

Costumes populaires de Raguse (Dalmatie)
(Les femmes mariées portent la grande coiffe blanche, les jeunes filles le petit bonnet d'étoile à lisser.)

ainsi le lien entre le passé et le présent; il est la tradition d'un peuple, une partie de son folklore; il confère toujours à la personne qui

1 Les visites que nous avons eu en privilégié de faire dernièrement aux admirables musées ethnographiques des principales villes de Yougoslavie, et principalement à celui de Zagreb, où

le porte, quand elle est de la région, une très grande distinction.

A côté de ces avantages qu'il donne à la silhouette, il crée des avantages moraux. Le fait même de le porter assure la continuité d'une quantité de petites industries locales; l'on tisse encore du ruban, l'on joue encore avec des fusées, l'on cisele encore de longues aiguilles pour fixer les coiffes.

L'on peut se demander quelle fut l'origine du costume dit national. Pour répondre à cela, nous possédons dans nos musées, dans nos collections particulières, dans les coffres hérités des grand'mères, des gravures nombreuses qui nous permettent d'en faire une étude exacte. Autrefois, le costume de l'habitant d'une région différait sensiblement de celui de la région voisine. Par contre, l'évolution des dits costumes n'était pas rapide; plusieurs générations qui se succédaient portaient des siècles durant les mêmes formes de vêtements, car la moindre velléité d'en prendre à son aise était arrêtée par les lois somptuaires et par les règlements créés par les jurandes. L'on n'était pas libre de se vêtir à sa guise, autrefois; l'usage d'un drap, la grosseur d'un fil de toile, le métrage et la couleur d'un ruban étaient régis par des lois strictes, si bien que dans telle région, tout le monde portait la même maille, la même soie, la même toile, la même chaussure.

les broderies des costumes nationaux féminins constituent une page passionnante d'intérêt par les symboles qu'elles représentent de l'histoire de la vie populaire avec ses légendes et ses superstitions, confirmé en tous points cette remarque de notre collaboratrice. (Réd.)

Dans nos cantons suisses, le costume typique a donc pu se maintenir, grâce à la disposition géographique des vallées, à l'exigüité du territoire, à la faible densité de la population et à l'organisation administrative très stricte. Nous savons tous ce que fait actuellement la Fédération suisse des costumes nationaux et de la chanson populaire, soit pour les conserver, soit pour les faire revivre, et comment elle cherche par une étude approfondie de chaque détail à en assurer l'authenticité.

* * *

La résurrection du costume national genevois est toute récente.

À Genève, petite ville enfermée dans ses murs, on suivait à peu près la mode des grands centres. Quand elle fut accueillie comme Canton par la Diète Fédérale, les conditions de vie changèrent du tout au tout; elle dut déseigner son territoire et se créer une frontière commune avec la Suisse. Elle reçut les territoires nécessaires par les traités de Vienne et de Paris, et c'est ainsi, qu'en 1816, fut annexé au territoire des « Franchises » celui que nous appelons des « Communes réunies », multipliant les kilomètres carrés autour de la ville. Or, dans ces villages, toute la population, qui était savoyarde ou franc-comtoise, était une population campagnarde qui, elle, depuis des siècles, portait un vêtement typique. Tout récemment, il nous a paru opportun de suivre les autres cantons dans cette résurrection des costumes nationaux; notre choix s'est porté tout naturellement sur les vêtements classiques des habitants de ces communes rurales qui sont actuellement la campagne genevoise. Il a donc une date, il a donc une origine, il a donc une